



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27
Date de la convocation : 15 mai 2012

N° 12.05.21.21

L'an deux mille douze et le vingt et un du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. CARILLO, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme LABORDE
M. ALLOUCHE en faveur de M. CAPRON
Mlle VAN ELST en faveur de Mme GAUZY CHABLE
M. SAUVAN en faveur de M. MUNOZ
Mme TARAYRE en faveur de Mme BOULANGÉ
M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL
M. SAVY en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS : MM PAUL, TALBOT

OFFICE de TOURISME et des FESTIVITES de JUVIGNAC – Subvention 2012

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Par délibération du 12 décembre 2011, le conseil municipal avait attribué à l'Office de Tourisme et des Festivités de Juvignac, au titre de l'année 2012, une subvention de 130 000 € (taxe de séjour comprise).

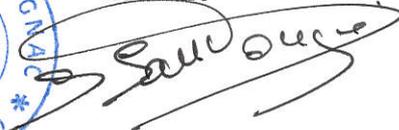
La fête votive organisée jusque lors par cette association étant reprise en charge, dès cette année, par la commune, il est proposé au conseil municipal de ramener la subvention accordée, pour 2012, à l'Office de Tourisme et des Festivités de Juvignac de 130 000 € à 105 000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à la majorité (six contre) (M. Capron ne prend pas part au vote).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le